

Le plateau de Signes dans le SCoT Provence Méditerranée 2019

http://www.scot-pm.com/fileadmin/documents/Scot-PM_PRO/SCOT_arrete_261018/4_SCOT_PM_DOO_arrete_1_261018.pdf

P31

C. IDENTIFICATION DES ENVELOPPES URBAINES A L'HORIZON 2030

Les enveloppes urbaines occupent l'espace situé en dehors du Réseau Vert, Jaune et Bleu identifié dans l'orientation 1. Elles occupent les espaces suivants décrits ci-après:

Il s'agit des enveloppes urbaines :

-
-
- Du plateau de Signes, comprise dans un vaste triangle bordé par la RD402 à l'est et la RD2 à l'ouest. Elle comprend les espaces urbanisés du Parc d'Activités, du circuit du Castellet et des espaces urbanisés accolés, le Parc de Résidence Loisir de La Bergerie. Elle comprend également les espaces urbanisables dits « Parc d'Activités », « Extension du Parc d'Activités » au nord, entre la D2 et la D402, « les Arbois » bordé par la D2 et la DN8 et « Les Ruches – Plateau du Camp » au sud-est de la D2, de part et d'autre de la D26.
- Du Parc de Résidence Loisir de l'Eden Parc, prenant pour limite sud la RD26. Elle est limitée aux seuls espaces urbanisés du site.

p 49

F. DEVELOPPER UNE FILIERE « SPORTS MECANIKES ET MOBILITE INTELLIGENTE »

Les entreprises liées aux sports mécaniques et au développement des véhicules innovants s'implantent préférentiellement dans le parc d'activité de Signes, à proximité du Circuit Paul Ricard du Castellet.

p 51

Orientation 7. AFFIRMER LES ESPACES ET LES SITES DE L'AMBITION METROPOLITAINE

Au sein de ces grands espaces, les sites technopolitains / métropolitains suivants servent de sites leviers pour l'accueil des activités économiques métropolitaines :

- Au sein du Plateau de Signes – le Castellet : le Parc d'Activités de Signes, le Circuit et l'aéroport du Castellet.

p65

C. DEVELOPPER UN RESEAU DE CARS INTERURBAINS A HAUT NIVEAU DE SERVICES

d. ARTICULER CE RESEAU PAR DES LIGNES SECONDAIRES ET DES LIGNES SPECIFIQUES

Ce réseau de lignes de cars à haut niveau de services est complété par :

-
- des lignes de desserte spécifique des grands sites économiques périphériques et des grandes portes d'entrées du territoire :
- le plateau de Signes (parc d'activité, Circuit du Castellet) et la BAN de Pierrefeu ;

Orientation 35. DIMINUER L'EXPOSITION AUX NUISANCES ET AUX POLLUTIONS
A. DIMINUER L'EXPOSITION AUX NUISANCES SONORES

L'objectif de diminution de l'exposition aux nuisances sonores sera satisfait par :

-
- la prise en compte, pour les projets d'urbanisation proches des trois aérodromes (Hyères, Le Castellet et Cuers-Pierrefeu), des servitudes liées aux Plans d'Exposition au Bruit, afin de réduire les nuisances sonores «aériennes» ;
- des mesures de prévention et de réduction des nuisances sonores pour les activités bruyantes, notamment celles du circuit du Castellet (Cf. réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE).

dans le SCoT 2009 (<http://www.scot-pm.com/index.php?id=137>) en vigueur le texte (p 60) est identique :

« Prendre en compte, pour les projets d'urbanisation proches des trois aérodromes (Hyères, Le Castellet et Cuers-Pierrefeu), les servitudes liées aux Plans d'Exposition au Bruit, afin de réduire les nuisances sonores «aériennes» »

et

« Prévoir des mesures de prévention et de réduction des nuisances sonores pour les activités bruyantes, notamment celles du circuit du Castellet (Cf. réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - ICPE). »